

25 mai 2018 - Le Règlement Général Européen pour la Protection des données (RGPD) entre en application !

S'il ne change pas fondamentalement les règles en place, ce nouveau règlement renforce le contrôle que le citoyen peut avoir sur ses données personnelles.

Depuis de nombreuses années, et dans le cadre de ses missions agréées de traçabilité et de santé animales, l'ARSIA assure l'enregistrement de quantités de données qui vous tous, éleveurs, vous concernent. Notre association a toujours porté la plus grande attention à la **sécurité** et la **confidentialité** des données qui lui sont confiées mais le RGPD nous impose des devoirs et obligations complémentaires, en octroyant des **droits** supplémentaires à chaque personne concernée par la collecte, l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel.

Ainsi, en dehors du traitement de données effectués dans le cadre d'obligations légales et des missions d'intérêt général officiellement dévolues à l'ARSIA, toute nouvelle utilisation qui sortirait de ce cadre légal se doit d'obtenir un accord formel et explicite de chaque détenteur bénéficiaire

de nos services avant de pouvoir poursuivre cette gestion des données.

C'est pourquoi l'ARSIA a informé et sollicité par courrier électronique tous ses clients, éleveurs et vétérinaires, et ce à deux reprises - soit le 16 avril et le 8 mai. Il est encore temps de consulter votre boîte de réception et de nous répondre, le plus vite étant le mieux !

Si vous ne marquez pas votre accord à l'utilisation et au traitement de vos données personnelles, nous ne serons plus autorisés à utiliser vos coordonnées pour vous tenir informés des changements de législation, des aides financières (Fonds de santé, caisse ELIA, aides des provinces, ...) ainsi que des études scientifiques qui pourraient en être issues.

Pour rester informés, nous ne pouvons que vous encourager à accepter !

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre responsable du traitement des données à l'ARSIA, par téléphone au 083/230515 ou par mail à rgpd@arsia.be

FCO : Le vaccin contre le sérotype 4 est disponible

La Belgique est toujours indemne !

La vaccination contre le sérotype 4, comme pour le sérotype 8, est fortement conseillée puisque la menace venant de France reste présente.



En mars 2018, l'AFSCA nous signalait qu'aucune dose de vaccin n'était disponible contre le sérotype 4 de la fièvre catarrhale du mouton, le Fonds de santé animale et les organisations agricoles étudiant en conséquence les possibilités de remédier à cette situation.

Entre-temps, une firme productrice du vaccin a annoncé la disponibilité d'un stock, limité actuellement, mais adaptable en fonction de la demande. Etant donné qu'il s'agit d'un vaccin enregistré dans un autre Etat membre, les vétérinaires peuvent donc prendre contact avec leur grossiste répartiteur pour passer commande en application de la cascade.

L'AFSCA rappelle que les ruminants qui participent à des **concours en France** ou « pratiquent » **le pacage frontalier doivent**

être, lors de leur retour vers la Belgique, protégés par une vaccination contre les deux sérotypes 4 et 8. Si tel n'était pas le cas, **leur retour ne serait pas possible.** Cette mesure est d'application tant que la Belgique est indemne de la FCO.

Il est utile de consulter aussi la procédure E502 (document décrivant l'échantillonnage et les analyses spécifiques à réaliser pour la FCO chez les ruminants en provenance d'une zone à risque) ainsi que le protocole de pacage, tous deux disponibles sur la page web : <http://www.afsca.be/santeanimale/fievrecatarrhale/mesures.asp>

Parlez-en à votre vétérinaire !

Assemblée Générale

Vendredi 22 juin 2018 à Ciney

« Animaux domestiques, animaux sauvages : cohabitation à risque ? »

9h30 : Enregistrement des présences

10h00 : Partie statutaire

1. Comptes 2017

- Présentation du Bilan et du Compte de résultats.
- Rapport du Réviseur aux Comptes.
- Approbation des comptes et décharge aux Administrateurs et au Réviseur.

2. Budget 2018

- Présentation
- Approbation

11h00 : Partie Académique

1. Discours du Président, Jean Detiffe
2. Bilan des activités 2017
3. "Animaux domestiques, animaux sauvages, cohabitation à risque ?"
 - Le Docteur Céline RICHOMME, Anses, Laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy, abordera la gestion sanitaire française de l'interface bovins/faune sauvage.
 - Mr Alain LICOPPE, Attaché SPW au Département de l'Etude du milieu naturel et agricole dressera un état des lieux des densités de gibier en Wallonie.
 - Le Professeur Annick LINDEN, Service Faune Sauvage de l'ULg, présentera la situation épidémiologique de Wallonie.
- Ces exposés seront suivis d'un temps d'échanges avec les éleveurs présents.
4. Intervention du Ministre René Collin
5. Intervention du Ministre Denis Ducarme

13h00 : Réception conviviale & buffet sandwiches



GPS « clapiers »

L'Arsia a lancé en février 2017 un projet GPS portant sur la problématique du « clapier » ou « périto- nite aseptique pariétale fibrineuse ». Voici les résultats partiels des analyses réalisées sur les 158 échantillons de liquides péritonéaux, récoltés dans 133 exploitations.

Le clapier péritonéal est une complication relativement fréquente des césariennes chez le bovin et spécialement dans la race BBB. Accumulation de plusieurs dizaines de litres de liquide et de fibrine dans la paroi abdominale, il s'agit d'une pathologie délicate à traiter et au pronostic aléatoire. Selon les études, la fré- quence peut atteindre 0,7 à 0,9% des vaches wallonnes (Hanzen, 2010).

La cause de cette infection est inconnue bien que récemment, une étude de la RUG (Gilles, 2016) envisage l'implication de *Mycoplasma bovis*, agent de la mycoplasmosse bovine. L'AR- SIA a quant à elle également mis en évidence le virus BoHV4. Pour en savoir plus, dans le cadre du GPS, sur chacun des liquides prélevés dans

la poche du clapier, plusieurs cultures et ana- lyses PCR ont été effectuées afin d'identifier un ensemble de germes potentiellement présents.

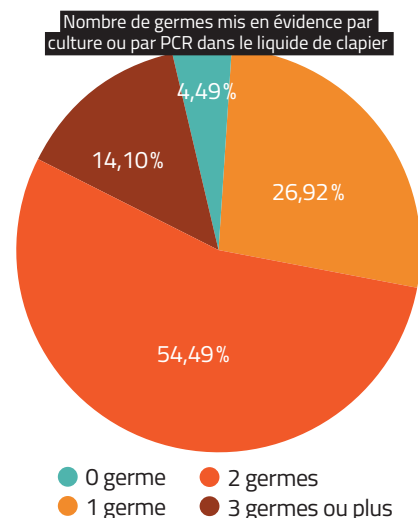
Comme le montre la figure ci-contre, **nous n'avons pas mis de germe en évidence dans seulement 7 cas (4,49%)**. Le terme de « péritonite aseptique » apparaît donc peu ap- proprié pour désigner cette entité pathologique.

Les cultures ont permis d'isoler différentes bac- téries dont principalement *Trueperella pyogenes* (111) et *Escherichia coli* (40). Dans le cadre des avortements, ces bactéries sont considérées par nos pathologistes comme « opportunistes ». Dans le cas du clapier, nous pensons pour notre part qu'elles ne sont pas à son origine mais pro- fitent de ce dernier pour s'y multiplier.

En parallèle, 3 analyses PCR ont été réalisées sur une majorité des liquides de clapier. Les prévalences observées sont respectivement de 67,72% pour le **BoHV-4**, 7,35% pour la **fièvre Q** et 5,06% pour *Mycoplasma bovis*.

Nous souhaitons désormais cibler nos re- cherches sur l'origine du clapier. En effet, il est utile de comprendre si le(s) germe(s) retrouvé(s) est (sont) responsable(s) du clapier ou si ce der- nier se forme d'abord et permet ensuite qu'un ou des germes s'y installent.

Nous ne sommes donc plus à la recherche de nouveaux cas, nous concentrons désormais sur quelques fermes concernées de manière récur- rente par des clapiers, afin de tenter d'identifier qui, germe ou clapier, est présent en premier...



GPS « *Mycoplasma wenyonii* »

Depuis quelques années, le nombre de bovins présentant des signes cliniques tels que fièvre, œdème des ganglions et des membres postérieurs et/ou du pis et anémie, associés à une infection par la bactérie *Mycoplasma wenyonii*, a considéra- blement augmenté. Cet agent pathogène est largement répandu dans le monde (Amérique du Nord et du Sud, Afrique, Austra- lie, Moyen Orient et en Europe dans les îles britanniques et en Suisse). La France et la Belgique ont diagnostiqué leur premier cas respectivement en 2014 et 2015.

De novembre à décembre 2017, un projet GPS a été mené à l'ARSIA afin d'évaluer la réparti- tion de la bactérie sur le territoire wallon.

Pour ce faire, le sang de 13 à 20 bovins a été prélevé dans 60 exploitations wallonnes déte- nant minimum 40 bovins âgés de plus d'un an. Dans le souci de simplifier la tâche au vétéré- naire et à l'éleveur, les troupeaux sélectionnés l'étaient sur base de la réalisation concomitante d'un bilan pour le maintien de leur statut IBR. Pour limiter ensuite les coûts d'analyse, le sang des animaux a dans un premier temps été testé par pool (mélange), à raison de deux pools de maximum 10 bovins par élevage. Un troupeau est positif si au moins un des deux pools est positif au test, lequel recherche directement dans le sang la présence de la bactérie (et non des anticorps dirigés contre elle).

Les premiers résultats sont interpellants puisque, comme présenté sur la carte ci-contre, 59 des 60 troupeaux sont positifs !

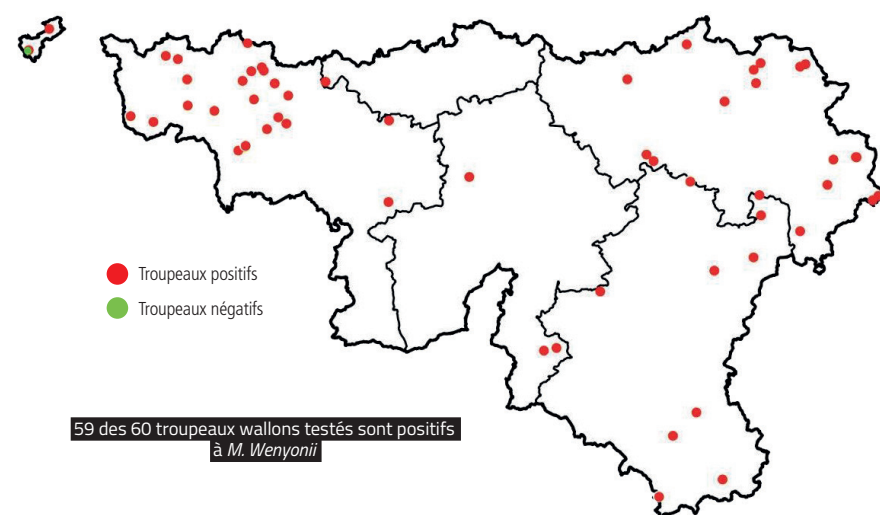
Au laboratoire, nous savons que le fait de 'pool- ler' des échantillons peut induire une perte

de sensibilité du test puisque les échantillons positifs sont dilués avec les échantillons négatifs. Nous avons dès lors testé individuellement les 20 bovins du seul troupeau négatif. Parmi ces animaux, l'un d'entre eux s'est révélé être positif au test. Par conséquent, nous pouvons affirmer que **100% des fermes testées ont été exposées à *Mycoplasma wenyonii***.

Au vu des résultats, nous nous posons donc la question du véritable pouvoir pathogène de *M. wenyonii*. Alors que cette bactérie semble om- niprésente, pourquoi si peu de diagnostics sont- ils posés chez nous ? Et effectivement, parmi les vétérinaires participants, aucun d'entre eux ne rapporte les signes cliniques spécifiques à la maladie, au moment des prélèvements. Nous avons alors investigué les paramètres sanguins des 20 bovins de 2 troupeaux et renouvelé l'analyse '*M. wenyonii*' individuelle. Aucune différence n'est constatée entre les animaux positifs (respectivement 9 positifs sur 20 dans le premier troupeau et 6 sur 20 dans le second) et les animaux négatifs de chaque troupeau.

Si la bactérie *Mycoplasma wenyonii* est **donc présente partout, notre étude me- née à l'ARSIA remet toutefois en ques- tion son implication** lorsque des signes cli- niques tels que décrits en début d'article sont

rapportés sur le terrain. Autrement dit, et en l'état actuel de nos recherches et observations, notre 'pool' vétérinaire ne considère donc pas cet agent comme véritable pathogène...



Vos porcelets en maternité ont la diarrhée ?

Les diarrhées néonatales augmentent le **taux de mortalité naissance-sevrage** et diminuent le poids au sevrage : elles sont responsables de **pertes économiques** non négligeables.

Dans le cadre d'un projet **VEEPEILER-Porcs**, nous menons une étude qui a pour but de mettre en évidence **les germes actuellement responsables de la diarrhée en maternité** ainsi que les **facteurs de risques** présents dans les exploitations. Nous recherchons donc 10 élevages ayant des problèmes de diarrhée néonatale !

Si vous êtes intéressé(e), parlez-en à votre vétérinaire afin qu'il nous contacte.

Contacts

Dr Frédéric SMEETS (ARSIA)
Tel : 083/23 05 15
Email : frederic.smeets@arsia.be

Dr Stéphanie DALLE
Dr Martine LAITAT
(Clinique porcine - ULiège)
Tel : 04/366 40 63
Email : porcine.fmv@uliege.be

Surveillance de la salmonellose chez les volailles

En 2017, la Belgique a atteint les objectifs européens* proposés dans le cadre de la surveillance de la salmonellose chez les poules pondeuses, les poulets de chair et les dindes de chair. Ils ne l’ont par contre pas été pour les volailles de reproduction y rendant nécessaire l’amélioration de la lutte contre Salmonella.



En 2017, pour l’ensemble de la Belgique, les **volailles de reproduction** sont restées négatives pour les sérotypes à combattre repris dans la liste légale, au cours de la phase d’élevage. Lors la phase de reproduction par contre, les volailles étaient trop souvent positives, surtout pour le sérotype *Salmonella Infantis*. Chez les **poules pondeuses** et les **poulets de chair**, *Salmonella Infantis* est également le sérotype le plus souvent isolé. Seules les **dindes de chair** sont restées négatives pour ce sérotype.

Par ailleurs, les **poules pondeuses** sont restées négatives pour les sérotypes repris dans la liste, pendant la phase d’élevage et ceci pour la deuxième année consécutive. Par contre, pendant la phase de production, le nombre de troupeaux positifs pour *Salmonella Enteritidis* augmentait pour la première fois depuis 2014. Néanmoins, ils sont restés négatifs pour *Salmonella Typhimurium* pour la troisième année consécutive.

Chez les **poulets de chair**, les nombres d’examen positifs, à l’entrée et à la sortie, étaient plus élevés que les années précédentes. Les poussins d’1 jour étaient souvent positifs pour *Salmonella Minnesota* ou *Salmonella Enteritidis*. Aux examens de sortie, *Salmonella Infantis* est le sérotype prédominant. En 2015 et 2016, le nombre de troupeaux positifs pour *Salmonella Java* semblait diminuer, mais a augmenté de nouveau en 2017.

Volailles de reproduction

Une des 167 livraisons de poussins d’1 jour en volailles de reproduction était positif *Salmonella Bovismorbificans*. Pendant la phase d’élevage, un troupeau était positif pour *Salmonella Bovismorbificans* et un second pour *Salmonella Subsp. I (enterica) I 4:d:-*. Pendant la phase de production - après analyses de confirmation - 23 des 569 troupeaux de volailles de reproduction examinés étaient positifs salmonella, dont dix l’étaient (soit 1,76%) pour un des sérotypes repris dans la législation (tableau 1).

Tableau 1: En volailles de reproduction, nombre de poulaillers et de troupeaux positifs pour salmonella, en phase de production en 2017. En gras, les sérotypes à combattre repris dans la législation

Sérotype	Nombre de poulaillers	Nombre de troupeaux	Nombre de troupeaux positifs après analyse de confirmation
S. Agona	7	8	
S. Infantis	3	7	4
S. monophasic Typhimurium 4,12:l:-	2	3	2
S. Enteritidis	2	3	3
S. Mbandaka	2	2	
S. Typhimurium	2	2	1
S. Derby	1	1	
S. Lexington	1	1	
S. Minnesota	1	1	
S. Paratyphi B. var. Java	1	1	0
S. Senftenberg	1	1	
S. 04:-:-	1	1	

Poules pondeuses

Une des 286 livraisons de poussins d’1 jour fut positive pour *Salmonella Kedougou*. Pendant la phase d’élevage, deux troupeaux ont été positifs pour S. Agona ainsi qu’à raison d’1 pour les sérotypes S. Llandof, S. Subspecies I et S. Typhimurium var. O:5-, ce dernier apparaissant en définitive négatif après analyse de confirmation. Pendant la phase de production, 25 des 693 troupeaux de poules pondeuses examinés étaient positifs dont 7, soit 1,01%, l’étaient pour un sérotype à combattre légalement (tableau 2).

Tableau 2: En poules pondeuses, nombre de poulaillers et de troupeaux positifs salmonella, en phase de production en 2017

Sérotype	Nombre de poulaillers	Nombre de troupeaux
S. Infantis	5	12
S. Enteritidis1	4	7
S. Agona	1	1
S. Bispebjerg	1	1
S. Braenderup	1	1
S. Bredeney	1	1
S. Mbandaka	1	1
S. Senftenberg	1	1
S. Typhimurium var. O:5-2	1	1

1 : Aucune analyse de confirmation n’a été demandée par le responsable du troupeau
2 : Troupeau négatif après analyse de confirmation

Dindes de chair

Un des 211 troupeaux, soit 0.47%, était positif, à *Salmonella Typhimurium* en l’occurrence.

Poulets de chair

Vingt-sept des 7 103 livraisons de poussins d’1 jour étaient positives salmonella, à l’examen d’entrée, le nombre de livraisons positives au cours des quatre années précédentes variant de 8 à 17 (tableau 3).

Tableau 3: En poulets de chair, nombre de livraisons de poussins d’1 jour positives salmonella, à l’examen d’entrée

Sérotype	Nombre de poulaillers	Nombre de troupeaux
S. Minnesota	10	10
S. Enteritidis	8	7
S. Llandoff	2	2
S. Manchester	2	2
S. Typhimurium var. O:5-	2	1
S. Derby	1	1
S. Kedougou	1	1
S. Senftenberg	1	1

0,27% des 10 276 troupeaux était positifs pour *Salmonella Enteritidis* ou *Salmonella Typhimurium* à l’examen de sortie (tableau 4).

Tableau 4: En poulets de chair, évolution du nombre de troupeaux positifs à l’examen de sortie

Sérotype	Nombre de troupeaux		
	2015	2016	2017
S. Infantis	35	72	73
S. Paratyphi B var. Java	9	10	37
S. Livingstone	13	11	32
S. Minnesota	1	1	16
S. Typhimurium	12	31	14
S. Enteritidis	7	2	13
Autres	59	35	63
Total	136	162	248

*Objectifs européens de la lutte contre la salmonellose

Volailles de reproduction: le pourcentage annuel de troupeaux adultes positifs peut atteindre au maximum 1% pour les sérotypes suivants :

- *Salmonella Enteritidis*
- *Salmonella Typhimurium*
- *Salmonella Hadar*
- *Salmonella Infantis*
- *Salmonella Virchow*
- *Salmonella Paratyphi B Java variants*

Poules pondeuses: le pourcentage annuel de troupeaux positifs pour *Salmonella Enteritidis* et *Salmonella Typhimurium* peut atteindre au maximum 2%.

Poulets de chair: le pourcentage annuel de troupeaux positifs pour *Salmonella Enteritidis*

et *Salmonella Typhimurium* peut atteindre au maximum 1%.

Dindes de chair: le pourcentage annuel de troupeaux positifs pour *Salmonella Enteritidis* et *Salmonella Typhimurium* peut atteindre au maximum 1%.

La prévention et le contrôle des salmonelles commencent dès le vide sanitaire. La désinfection n'a de sens que si le nettoyage préalable a été effectué correctement. Après cela, il est important que ce dur labeur ne soit pas perdu en bâclant la biosécurité, laquelle permet d'éviter l'introduction de salmonelles à la ferme. Des mesures simples telles que le changement de chaussures, lors de l'entrée dans le poulailler - et même en phase de vide sanitaire ! - le permettent.

Nettoyage et désinfection des installations d'élevage

Inscription au blanchissage des étables

Après le retour des animaux en prairie, le nettoyage des étables fait partie des mesures de biosécurité à réaliser. L'ARSIA met à votre disposition un service de blanchissage et désinfection, accessible

à tous les éleveurs de toutes espèces animales (bovins, ovins, caprins, chevaux,...). Si vous souhaitez y faire appel, remplissez le formulaire d'inscription et déposez-le à l'accueil de votre site Arsia ou renvoyez-le par courrier ou par fax.



Association Régionale de Santé et d'Identification Animales - A.S.B.L.
Siège social : Allée des Artisans, 2, Cinagro-Biron – 5590 CINEY - CRELAN : BE18 1030 1358 9465 - TVA : BE 479.087.849
Form/61- Version 5 /Application: 27/03/2018

Formulaire d'inscription au blanchissage - saison 2018

Conditions

A. Période = de juin à septembre
(avertissement de passage fait par l'entrepreneur)

B. Le blanchissage sera facturé **0,31 € HTVA pour les cotisants** et **0,62 € HTVA pour les non cotisants** par m²
(surface minimum facturée = 125m²)

C. Si vous êtes inscrit et que vous refusez le blanchissage (lors de l'envoi de l'avertissement par l'entrepreneur ou lors de son passage), il vous sera facturé un désistement de 6,05 € TVAc.

A. Données de facturation

N° client ARSIA (ce n° figure sur les factures)
Nom(s)
Prénom
Adresse
N° Bte Code postal
Localité Entité
Tél. GSM
Fax
TVA: BE [][][] . [][][] . [][][] Cpte banc.: [][][] - [][][][][][] - [][][]

B. Données du/des locaux à blanchir

(si adresse différente de l'adresse de facturation)

Nom(s)
Prénom
Adresse
N° Bte Code postal
Localité Entité

COLLER LA VIGNETTE CODE-BARRES DE VOTRE TROUPEAU

Surface idéalement SECHE à blanchir: m²

Le formulaire est à transmettre **avant le 30/05/2018** à l'attention de Pierre Baudoin par courrier postal ou via mail: pierre.baudoin@arsia.be
Toute inscription rentrée au-delà du 30/05/2018 risque de ne pas être traitée.

Je soussigné certifie par la présente que les renseignements repris sur ce document sont sincères et corrects.

Date : / / Signature

Contact blanchissage : Allée des artisans, 2 à 5590 CINEY - P. BAUDOIN (pierre.baudoin@arsia.be) - Tel: 083/23.05.15 / Fax: 065/32.88.55



Parasitoses digestives du bovin

Une étude sur l'ostertagiose et la fasciolose débute en mai



L'ARSIA et la firme pharmaceutique **Boehringer** proposent dès à présent aux vétérinaires d'analyser le lait de tank des exploitations bovines wallonnes qu'ils suivent, afin de mesurer l'exposition du troupeau vis-à-vis de l'ostertagiose et de la grande douve du foie.

Quelques rappels

Ostertagia ostertagii, responsable de l'ostertagiose, est un ver rond qui colonise la caillette. C'est le plus pathogène des strongles digestifs pour les bovins. Son cycle ne comprend aucun autre hôte avant l'infestation du bovin. Les larves sont ingérées par l'animal et excrétées également par celui-ci. Deux types d'ostertagiose sont décrites :

- ostertagiose de type I :** suite à l'ingestion de larves infestantes en été, l'évolution du parasite dans la caillette y détruit les glandes gastriques et entraîne une gastrite parasitaire classique, entre juillet et octobre. Elle concerne les veaux de première saison de pâturage, non encore immunisés, lesquels présentent une baisse des performances, de la capacité de digestion et des épisodes de diarrhées.

- ostertagiose de type II :** suite à l'ingestion de larves infestantes à la fin de la saison de pâture, cette forme entraîne une forte mortalité et un tableau d'allure aiguë qui survient à la fin de l'hiver et est expliqué par la sortie massive des larves enkystées dans la paroi de la caillette (suite à un épisode de stress, un vêlage, des carences...) : diarrhée profuse et brutale, abattement, œdème, perte de poids très marquée, anémie, ... Cette forme d'ostertagiose est d'autant plus grave quand elle est associée à la fasciolose ou à la paratuberculose.

Une troisième forme, beaucoup plus rare, existe : l'ostertagiose de ré-infestation. Elle concerne les animaux adultes de deuxième année de pâture et correspond à un phénomène d'hypersensibilité au parasite : anémie et diarrhée aiguës aboutissent à une mort rapide de l'animal.

Fasciola hepatica, responsable de la fas-

ciolose ou grande douve du foie, est un ver plat qui séjourne dans le foie et les voies biliaires. Le parasite se transmet après un passage par la « limnée tronquée », petit escargot fréquent dans les zones humides. Le parasite s'enkyste sur les végétaux, les animaux se contaminent en pâture. Les kystes ainsi ingérés libèrent des douves immatures qui migrent vers le foie. Les jeunes douves atteignent ensuite les canaux biliaires en 7 à 8 semaines et y deviennent adultes, se mettant alors à pondre... et les œufs recontaminent le pâturage.

L'impact économique est important chez les bovins : retard de croissance, diminution importante de la production laitière, détérioration de la fécondité (retard de puberté des génisses, augmentation des métrites et retours en chaleurs), augmentation des diarrhées et mortalités chez les veaux.

Un bon plan...

Vous éleveurs, serez donc peut-être sollicités par votre vétérinaire afin de bénéficier de cette intéressante opportunité de sonder votre troupeau en termes de parasitoses digestives.

Sur base des renseignements nécessaires fournis (coordonnées de l'éleveur, numéro de troupeau, numéro d'unité de production), l'ARSIA se charge de collecter le lait de tank auprès du Comité du lait en vue de l'analyse sérologique. La saisonnalité étant un facteur important dans l'interprétation des résultats obtenus, les échantillons seront récoltés et analysés entre le 15 septembre et le 30 octobre 2018.

Le résultat d'analyse vous sera envoyé ainsi qu'à votre vétérinaire, vous permettant d'obtenir, sans aucun frais, un état des lieux de l'exploitation pour ces deux maladies et de prendre au besoin les dispositions nécessaires.